



GREGOIRE & ASSOCIES
32 Ter Rue Raymond Poincaré
54000 NANCY - France

MEEF

Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de Formation

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de Formation
240, rue de Cumène
54230 NEUVES MAISONS**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
SIEGE SOCIAL : 23 RUE DE LA BOETIE – 75008 PARIS – TEL. 01 43 12 86 00 – FAX : 01 43 12 86 01 – EMAIL : paris@sagg.fr – SITE INTERNET : www.sagg.fr
SARL AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 – SIRET : 312 261 985 00039 – APE 741 C
PARIS – CERGY-PONTOISE – NANCY – REIMS – BEAUNE – VANNES – DIJON



MEEF

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Association Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de Formation

Siège social : 240, rue de Cumène - 54230 NEUVES MAISONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale des Membres de l'association MEEF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MEEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



MEEF

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A NANCY,
Le Commissaire aux comptes
Signé par Adeline Garnier
Le 23 juin 2026

doc_cQb1
tx_dK67ZJGEeX2Y

GREGOIRE & ASSOCIES, représenté par
GARNIER Adeline

**Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	5 460,00	5 460,00				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,25		0,18
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	39 800,88	33 482,85	6 318,03		1 578,85	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,02		0,01
Participations	115,00		115,00		115,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	45 375,88	38 942,85	6 433,03	1,27	1 693,85	0,20
Stocks et en-cours						
Créances				89,22		77,71
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	4 000,00		4 000,00		4 000,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	444 924,07		444 924,07		662 644,20	
Charges constatées d'avance	1 822,23		1 822,23		2 841,18	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	48 042,62		48 042,62	9,51	190 311,44	22,09
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	498 788,92		498 788,92	98,73	859 796,82	99,80
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	544 164,80	38 942,85	505 221,95	100	861 490,67	100



Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves			30,38		15,05
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		153 467,79		129 685,27	
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice		25 435,99	5,03	23 782,52	2,76
Situation nette (sous-total)		178 903,78	35,41	153 467,79	17,81
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I)	178 903,78	35,41	153 467,79	17,81
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés					
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II)				
Provisions pour risques		29 793,13	5,90	37 448,90	4,35
Provisions pour charges		3 914,18	0,77	3 224,84	0,37
TOTAL DES PROVISIONS	(III)	33 707,31	6,67	40 673,74	4,72
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses		150 000,00	29,69	290 000,00	33,66
Instruments financiers à terme					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		23 974,04	4,75	10 743,62	1,25
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		38 482,89	7,62	25 360,78	2,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		80 153,93	15,87	56 606,28	6,57
Produits constatés d'avance				284 638,46	33,04
TOTAL DES DETTES	(IV)	292 610,86	57,92	667 349,14	77,46
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V)	505 221,95	100	861 490,67	100



		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
<i>dont ventes de dons en nature</i>					
Ventes de prestations de services		6 469,24	4 000,00	2 469,24	61,73
<i>dont parrainages</i>					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		420 547,85	406 787,85	13 760,00	3,38
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats					
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		37 448,90	343 517,67	-306 068,77	-89,10
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits		373 006,93	0,69	373 006,24	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	837 472,92	754 306,21	83 166,71	11,03
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		447 283,86	425 596,26	21 687,60	5,10
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		1 757,81	1 230,80	527,01	42,82
Salaires		250 861,48	197 975,10	52 886,38	26,71
Cotisations sociales		78 993,67	66 340,10	12 653,57	19,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		2 620,82	1 137,93	1 482,89	130,31
Dotations aux provisions		30 482,47	38 277,71	-7 795,24	-20,36
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés					
Autres charges		65,22	2,79	62,43	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	812 065,33	730 560,69	81 504,64	11,16
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	25 407,59	23 745,52	1 662,07	7,00



Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation		28,40	37,00	-8,60	-23,24
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	28,40	37,00	-8,60	-23,24
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	28,40	37,00	-8,60	-23,24
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	25 435,99	23 782,52	1 653,47	6,95
Produits exceptionnels	(V)				
Charges exceptionnelles	(VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)				
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	837 501,32	754 343,21	83 158,11	11,02
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	812 065,33	730 560,69	81 504,64	11,16
EXCÉDENT OU DÉFICIT		25 435,99	23 782,52	1 653,47	6,95
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		25 435,99	23 782,52	1 653,47	6,95



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 505 221,95 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 25 435,99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le règlement ANC 2022-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2018-03 relatif au plan comptable général.

La MEEF, association à caractère social, a pour objet :

- contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi ;
- exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations ;
- participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.
- porter un Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) relevant du même territoire

Pour réaliser son objet, l'association se propose de travailler sur plusieurs axes :

- La GTEC. Elle s'est dotée pour cela de chargés de mission GTEC, et Partenariats Entreprises et Insertion dont l'une intervient sur les clauses d'insertion en partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- L'Innovation territoriale de l'insertion par l'animation du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Une coordinatrice du PLIE ainsi qu'une assistante travaille à faciliter et coordonner les initiatives territoriales par la mobilisation du FSE attaché au PLIE ;

§ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont constituées essentiellement de matériel informatique et de mobilier.



§ Créances

Les créances sont constituées, chaque année, par le solde des subventions publiques à recevoir, conformément aux modalités définies dans la convention signée avec les partenaires financeurs.

Produits à recevoir :

2025 - TOUL HABITAT	4 000,00
2025 - PAYS TERRES DE LORRAINE	17 550,00
2025- CONSEIL REGIONAL	2 400,00
2024/2025 - FSE ANIMATION PLIE	183 214,76
2025 - FSE SANTE BIEN ETRE	80 956,59
2024-2025 - FSE GTEC	74 966,03
2024 - FSE SANTE INSERTION	14 454,88
2024/2024 - FSE CLAUSE MEDIATION	71 262,74
CHARGES DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	11 903,71
	460 708,71

§ Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont constitués des résultats bénéficiaires dégagés sur les exercices antérieurs.

§ Provisions :

a) Provisions pour risques :

Les provisions pour risques comptabilisées en 2025 concernent

- FSE plateforme sante bien-être 2024-2025 :	3 563.85 €
- FSE plateforme sante 2024-2025	813.72 €
- FSE CLAUSE SOC MEDIATION 2024 :	415.56 €
- Subv GTEC 2024 perte :	15 000.00 €
- Subv anim plie 2025 perte :	10 000.00 €

Ces provisions couvrent le risque de refaction lié à la minoration des dépenses éligibles.

b) Engagement de retraite :

Les indemnités de départ à la retraite pour le personnel encore inscrit à l'effectif à la clôture de l'exercice font l'objet d'une évaluation selon la norme IAS 19 ; le taux d'actualisation retenu est de 3.60%.

Le taux est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprise de première catégorie (obligations corporates AA). Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX corporates AA (indexco.com).



Cet engagement est comptabilisé sous la forme d'une provision dans les comptes de l'Association pour un montant de 3.914.18 € au 31 décembre 2025.

- Complément d'information au compte de résultat :

Subventions liées à des conventions 2025 engagées par les différents financeurs :

DREETS			51 000,00
	ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI	51 000,00	
PAYS TDL			35 100,00
REGION			8 000,00
	MEDIATION INFORMATIQUE		
	CLAUSES	8 000,00	
	PLAN ACTION INDUSTRIE		
DEPARTEMENT			35 100,84
	CD54 PLATEF MOBILE SANTE	35 100,84	
FSE			291 347,01
	FSE GTEC 2024-2025	55 838,14	
	FSE GTEC 2022-2023 perte	-15 648,54	
	FSE CLAUSE ET MEDIATION	49 627,13	
	FSE ACTION SANTE BIEN ETRE	4 455,00	
	FSE PLATEFORME MOBILE SANTE	60 096,14	
	ANIMATION PLIE	136 979,14	
	TOTAL		420 547,85

§ Valorisations

Les valorisations 2025 concernant les loyers et les coûts salariaux entre les différentes communes n'étant pas connues lors de l'arrêté des comptes annuels, nous avons comptabilisés les mêmes valorisations que N-1.



INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entreprise applique le règlement ANC 2022 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué le 30 décembre 2023.

Conformément aux dispositions du Plan comptable général, cette première application constitue un changement de méthode comptable résultant d'une évolution de la réglementation.

Ce règlement modifie notamment :

- la définition et le périmètre du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la nomenclature et le plan de comptes applicables ;
- les modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et des informations en annexe.

Conformément à l'application prospective prévue par le règlement, aucun retraitement du résultat de l'exercice 2024 n'a été opéré. Toutefois, afin d'assurer la comparabilité, certains reclassements de postes du bilan et du compte de résultat 2024 ont été effectués dans la colonne comparative, pour tenir compte des nouveaux modèles exigés.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immoys début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	5 460,00		
TOTAL	5 460,00		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 631,01		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	32 590,87		7 360,00
TOTAL	35 221,88		7 360,00
Immobilisations financières			
Autres participations	115,00		
TOTAL	115,00		
TOTAL GENERAL	40 796,88		7 360,00



ETAT DES IMMOBILISATIONS

A.s.s. MEEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			5 460,00	
TOTAL			5 460,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			2 631,01	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 781,00	37 169,87	
TOTAL		2 781,00	39 800,88	
Immobilisations financières				
Autres participations			115,00	
TOTAL			115,00	
TOTAL GENERAL		2 781,00	45 375,88	

	Augmentation de l'exercice	Virement poste à poste	Virement de l'actif circ.	Ventilation acquisition	Entrée apport	création
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, info. & mobilier	7 360,00					
TOTAL	7 360,00					
TOTAL GENERAL	7 360,00					



	Diminution de l'exercice	Virement poste à poste de l'actif circ.	Ventilation cession	Sortie scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau, info. & mobilier	2 781,00				
TOTAL	2 781,00				
TOTAL GENERAL	2 781,00				



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			5 460,00			5 460,00
TOTAL			5 460,00			5 460,00
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers			2 631,01			2 631,01
Matériel de bureau, informatique			31 012,02	2 620,82	2 781,00	30 851,84
TOTAL			33 643,03	2 620,82	2 781,00	33 482,85
TOTAL GENERAL			39 103,03	2 620,82	2 781,00	38 942,85
		Dotation de l'exercice	Ventilation			
			réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique & mobilier		2 620,82				
TOTAL		2 620,82				
TOTAL GENERAL		2 620,82				



ETAT DES AMORTISSEMENTS

A.s.s. MEEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution de l'exercice	transf. à l'actif circ	Ventilation	
			éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau, informatique & mobilier	2 781,00			
TOTAL	2 781,00			
TOTAL GENERAL	2 781,00			



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	4 000,00	4 000,00	
Débiteurs divers	444 924,07	444 924,07	
Charges constatées d'avance	1 822,23	1 822,23	
TOTAL	450 746,30	450 746,30	



PRODUITS À RECEVOIR

Montant

Créances clients et comptes rattachés

4 000,00

TOTAL**4 000,00**

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Ass. MEEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	129 685,27		23 782,52		153 467,79
Excédent ou déficit de l'exercice	23 782,52		25 435,99	23 782,52	25 435,99
TOTAL	153 467,79		73 001,03	47 565,04	178 903,78



ETAT DES PROVISIONS

Ass. MEEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pertes de change	37 448,90	4 793,13	37 448,90	4 793,13
TOTAL	37 448,90	4 793,13	37 448,90	4 793,13
TOTAL GÉNÉRAL	37 448,90	4 793,13	37 448,90	4 793,13
Dont dotations & reprises d'exploitation		5 482,47	37 448,90	



TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour pertes de change	37 448,90	4 793,13	37 448,90		4 793,13
TOTAL	37 448,90	4 793,13	37 448,90		4 793,13
Dont dotations & reprises d'exploitation		5 482,47	37 448,90		



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES*Ass. MEEF*

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

P

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	150 000,00	150 000,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	23 974,04	23 974,04		
Personnel et comptes rattachés	12 645,45	12 645,45		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 431,34	25 431,34		
Autres dettes	80 153,93	80 153,93		
TOTAL	292 204,76	292 204,76		



Ass. MEEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 599,48
Dettes fiscales et sociales	17 978,06
TOTAL	23 577,54



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 3 914,18 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.



MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 774,00	4 600,00
TOTAL	4 774,00	4 600,00



Pas de produits/charges exceptionnels sur 2024 ni sur 2025.



EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	4,00	3,00
Employés et techniciens	3,00	2,00
PERSONNEL SALARIÉ	7,00	5,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
PERSONNEL MIS À DISPOSITION	2,00	2,00

